

**Stage CFDT Administrateurs salariés : Du 27 au 31 mai 2024**

Responsables universitaires : Antonella Corsani et Laetitia Driguez (ISST – Université Paris 1) – Responsable syndicale : Elsa Brachet (CFDT)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lundi 27** | **Mardi 28** | **Mercredi 29** | **Jeudi 30** | **Vendredi 31** |
| 9h00Accueil des stagiaires et présentations10h30Séance d’interconnaissance et de définition des questions pertinentes12h30 Pause déjeuner | 9h00L’entreprise, le groupe et les parties prenantes : pouvoirs et conflits d’intérêts*Antonella Corsani* 12h30 Pause déjeuner | 9 h00Comprendre la stratégie de l’entreprise à travers l’analyse des indicateurs économiques et financiers*Antonella Corsani* 12h30 Pause déjeuner | 9h00Gouvernance d’entreprise durable et reporting extra-financierLa directive CSRD*Edmond Schlumberger**Univ. Paris 1*12h30 Pause déjeuner | 9h00Ce que nous avons appris cette semaineRéflexion collective sur les stratégies des administrateurs salariésDébat avec Benoit Ostertag, secrétaire fédéral CFDT-FGMM12h30 Pause déjeuner |
| 14h00Gouvernance des sociétés et droits et devoirs des administrateurs représentant les salariés*Laetitita Driguez* 17h00 -17h30Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | 14h00Lecture critique du compte de résultats et du bilanet construction d’indicateurs pertinents du point de vue des salariés*Antonella Corsani* 17h00 -17h30Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | 14 h00Représenter les salariés au sein d’un conseil d’administration : quelles relations avec sa section syndicale et les IRP.Retour d’expérience *Béatrice Lepagnol*(CFDT)17h00 -17h30Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | 14h00Responsabilité sociale des entreprises et devoir de vigilance*Laetitia Driguez* 17h00 -17h30Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | 14 h00 - 15h00Bilan du stage*Antonella Corsani* *Laetitia Driguez**Elsa Brachet*  |

**PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

**Public**

Ce stage s’adresse prioritairement aux administratrices et aux administrateurs représentant les salariés élus ou désignés en leur qualité de syndiqués CFDT et exerçant leur premier mandat.

**Objectifs**

Le stage vise à former les administratrices et administrateurs salariés afin qu’elles et ils acquièrent (ou renforcent) les compétences spécifiques exigées pour l’exercice de leurs fonctions au sein des conseils d’administration des entreprises.

À l’issue de cette formation, les stagiaires sont censés :

- avoir bien saisi le rôle du conseil d’administration des entreprises ainsi que les droits et les devoirs des administrateurs salariés ;

- avoir identifié les difficultés liées au devoir de discrétion mais aussi les marges de libertés d’expression qu’ils conservent dans le respect de ce devoir, notamment dans leurs relations avec leur organisation syndicale et les IRP;

- être en capacité de procéder à l’identification des parties prenantes représentées au sein du conseil d’administration ou de surveillance ainsi que les intérêts représentés ;

- savoir analyser les documents comptables, compte de résultat et bilan, au prisme des intérêts des salariés ;

- savoir comprendre les stratégies des entreprises à travers la lecture de quelques indicateurs économiques et financiers ;

- comprendre les exigences réglementaires en matière d’élaboration d’indicateurs extra-financiers et réfléchir aux modes de gouvernance conduisant aux décisions relatives à ces indicateurs.

**Thèmes**

Quatre grands thèmes seront abordés :

1/ Le rôle, les droits et les devoirs des administrateurs salariés et le lien avec leur organisation syndicale et le CSE, en mettant l’accent sur la portée du devoir de discrétion. L’approche sera ici essentiellement juridique.

2/ Les pouvoirs au sein des groupes d’entreprises et les intérêts divergents, voire antagoniques, des différentes parties prenantes internes et externes aux entreprises. L’approche sera socio-économique.

3/ Les stratégies des entreprises appréhendées à travers la lecture critique des comptes (compte de résultat et bilan). L’approche sera économique.

4/ La nature et la portée des obligations de *reporting* extra-financier et le rôle que peuvent jouer les administrateurs salariés sur ce sujet. Il s’agira d’une part de revenir sur les obligations d'information en matière de RSE et d'autre part, de préciser les obligations allant au-delà de la délivrance d'informations : devoir de vigilance des sociétés, gestion de la société en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux (Loi Pacte du 22 mai 2019), sociétés à mission, raison d'être.

**Méthodes pédagogiques**

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l’interconnaissance et l’échange d’expériences entre stagiaires ; 2/ l’appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Des interventions de spécialistes universitaires ou professionnels. Les séances sont organisées de façon à favoriser l’interaction avec les stagiaires.

- Des séquences quotidiennes d’appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de la question : qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?

**Enseignants**

**Antonella Corsani** est économiste, HDR en sociologie. Enseignant-chercheur à l’ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l’Économie et de la Société) UMR 8533, directrice adjointe de l’unité IDHE.S Paris 1. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. En collaboration avec M.-C. Bureau et O. Giraud elle a dirigé le premier tome de *Les zones grises des relations de travail et d’emploi. Un dictionnaire sociologique*, TeseoPress, 2019 : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>. Le deuxième tome paraîtra en mars 2024.

**Laetitia Driguez** est maître de conférences en droit privé à l’ISST, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle enseigne principalement le droit du travail dans ses relations individuelles et collectives et le droit social européen. Ses recherches l’ont conduite à s’intéresser aux rapports entre droit du travail et droit des affaires. Elle est l’auteur d’une notice « Administrateur salarié » dans le *Les zones grises des relations de travail et d’emploi. Un dictionnaire sociologique, TeseoPress*  (https://www.teseopress.com/dictionnaire/ )Tome 2, mars 2024.

**Béatrice Lepagnol** est Secrétaire générale adjointe de la fédération des Banques et Assurances CFDT, en charge notamment de la communication et du collectif des administrateurs représentants les salariés. Représentante des salariés au CA de la Société Générale de 2012 à 2018.

**Edmond Schlumberger** est professeur de droit privé à l’Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1). Spécialiste de droit des affaires et plus précisément de droit des sociétés, il est membre du comité de rédaction du *Bulletin Joly Sociétés*, et l'auteur de nombreuses publications en droit des sociétés, y compris sous son volet européen.

**Benoit Ostertag** est secrétaire fédéral CFDT-FGMM. Il anime notamment le réseau des administrateurs salariés de la fédération métallurgie, après avoir été lui-même administrateur salarié de Renault.

**Lieu de la formation :** à l’Institut des Sciences Sociales du Travail, 16 boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine.